



1 FO pour tous

Juillet 2016 - n°17

Sommaire :

- 1) Vie quotidienne
- 2) Fiscalité
- 3) Social
- 4) Brève

Dossier du mois : La DGFIP en état de manque de moyens

1) Vie quotidienne : moyens de paiement

Ne tardez plus avant d'encaisser un chèque ! Vous n'aurez bientôt plus que 6 mois et 8 jours pour encaisser un chèque, contre 1 an et 8 jours jusqu'à présent (art 25 du projet de loi Sapin 2).

La mesure vise à encourager les paiements dématérialisés et à diminuer l'incertitude liée aux délais d'encaissement. (Entrée en vigueur : second semestre 2016).

2) Fiscalité : impôts locaux

Le propriétaire de places d'un parking souterrain est imposable même si le bâtiment ne lui appartient pas.

En effet, alors même que la structure du parking construit et loti par une commune reste la propriété de celle-ci, le propriétaire de places de stationnement est considéré comme propriétaire d'une fraction du bâtiment et assujéti à la taxe foncière à ce titre.

[Conseil d'État, 8ème / 3ème SSR, 16/03/2016, 374432](#)

3) Social : maladie et congés payés : l'État est condamné pour la non transposition d'une directive européenne

Un tribunal administratif condamne l'État à réparer le préjudice subi par un salarié du fait de la non-conformité de l'article L 3141-5 du Code du travail à la directive 2003/88/CE, en ce qu'il n'assimile pas les absences pour maladie à du temps effectif pour l'acquisition des congés.

[TA Clermont-Ferrand 6-4-2016 n° 1500608](#)

4) Brève : la Prime d'accueil nouvelle est arrivée !

Créée en 2013, la prime d'accueil est reconduite pour les années 2015 et 2016. Elle sera versée sous forme d'ACF accueil, avec la paye de mai ou juin 2016 au titre de l'exercice 2015.

Pour l'exercice 2016, elle devrait être versée en janvier 2017.

Cette prime concerne les agents exerçant de façon permanente des missions d'accueil physique généraliste.

Les bénéficiaires de cette prime sont :

- les agents de catégorie B et C ;
- les stagiaires de catégorie C et les contractuels handicapés recrutés sur un emploi de catégorie C ;
- les agents qui assurent les missions d'accueil pendant un remplacement de longue durée d'un agent en congé (maternité, longue maladie, formation professionnelle) ;
- les personnels bénéficiant de décharges mutualistes ou syndicales ;
- les personnels détachés au sein de la DGFIP.

L'ACF caissier et la prime d'accueil sont exclusives l'une de l'autre.

Le montant de la prime est fixé à **400 € bruts annuels** pour un agent exerçant les missions d'accueil à temps plein sur l'ensemble de l'année.

Pour l'accueil organisé en **équipe tournante**, il est institué **une liquidation suivant le nombre de jours** consacrés à l'accueil. (tableau de répartition à votre disposition auprès de vos représentants)

Commentaire de F.O.-DGFIP :

A la DGFIP, il faut laisser le temps au temps : la note de service de la Direction Générale est parue le 22 avril 2016, alors que le Groupe de Travail traitant de ce sujet s'est tenu le 31 mars 2015 !

Dossier du mois : La DGFIP en état de manque de moyens

(Extrait de « Le Syndicaliste » n° 27 avril 2016)

Le mardi 16 février 2016, le Directeur Général des Finances Publiques présidait une réunion du Comité Technique de Réseau sur l'avenir des missions, qui faisait suite à celle du 28 janvier au cours de laquelle la délégation **F.O.-DGFIP** avait réitéré sa demande d'un échange formel sur la question des missions. Les représentants des personnels avaient donc été destinataires de 11 fiches de travail reprenant les missions de la DGFIP, indiquant les réflexions en cours et présentant en annexe les effectifs affectés à la mission. *(Ce tableau est à votre disposition et peut être demandé auprès de vos représentants départementaux)*

Afin de pallier le manque de moyens, et selon le Directeur Général pour maintenir la qualité du service, la Direction Générale des Finances Publiques projette des réflexions qui relèvent toutes de la même logique : regroupement, fusions, pôles de compétence, régionalisation, back-office (dans le secteur public local notamment).

Des réflexions pour pallier le manque de moyens

Pour la délégation F.O.-DGFIP, sans entrer ici dans les détails techniques de l'ensemble des missions, ce CTR fut l'occasion de réaffirmer ses positions et sa propre réflexion sur l'avenir des missions de la DGFIP et de relayer les nombreuses interrogations du réseau sur le devenir des dites missions.

Dans le catalogue qui était présenté, aucune mission n'est épargnée, y compris le contrôle fiscal, où il est question de chercher une troisième voie entre le CFE et le CSP (Contrôle Fiscal Externe, Contrôle Sur Pièce).

Alors que l'administration explique que l'organisation territoriale des services du contrôle ne sera pas modifiée, nous voyons bien qu'il n'en sera rien au moins sur le plan fonctionnel et sur la chaîne de commandement, comme en témoignent le rattachement progressif des Brigades Départementales de Vérifications (BDV) et la généralisation de celui des Brigades de Contrôles et de Recherches (BCR) aux DIRCOFI.

La Direction Générale est aujourd'hui davantage réceptive à notre argument : le contrôle ne concerne pas que la vérification mais s'inscrit dans une chaîne de travail qui commence à la réception du public et à la programmation et s'achève au recouvrement. Il faut dire que les chiffres de ce dernier, d'ailleurs mis en exergue par la Cour des Comptes, confortent notre position.

La dématérialisation ne peut pas tout résoudre

S'agissant des impôts des particuliers, la délégation **F.O.-DGFIP** a une nouvelle fois indiqué que la dématérialisation et les services en ligne ne pouvaient pas tout résoudre.

Concernant les Services des Impôts des Entreprises (SIE), nous avons là encore pointé du doigt le manque de moyens et indiqué que de notre point de vue le comité d'usagers consulté (FNSEA, CGPME, MEDEF,...) n'était pas véritablement représentatif de la population concernée. À ce titre préventif, du fait de la transformation programmée du Crédit Impôts Compétitivité Emploi pour les entreprises, nous avons demandé à ce que des suppressions d'emplois ne soient pas ciblées dans les SIE de ce fait. Cette demande est d'autant plus légitime qu'aucun emploi n'avait été créé pour faire face à l'époque à cette tâche nouvelle.

Nous avons fait état de notre désaccord d'ensemble sur les grandes orientations de regroupement et de spécialisation à outrance proposées par la DGFIP.

S'agissant plus particulièrement du secteur public local, notamment dans le cadre d'expérimentation de services facturiers ou back-office qui pourraient être chargé du visa de manière industrielle, nous avons réaffirmé notre opposition à ces projets qui, **pour F.O.-DGFIP**, remettent en cause la notion même de comptable principal.

Notre interrogation sur le positionnement futur du comptable de proximité, notamment en termes de responsabilité personnelle et pécuniaire, a reçu une réponse qui se voulait rassurante, sans que l'ambiguïté ne soit levée sur la notion de poste comptable « back-office » en matière de gestion du secteur public local.

Un diagnostic que ne partage pas le syndicat

Face à son souci de la qualité du service et de son ambition de performance pour la DGFIP, nous avons répondu au Directeur Général que nous aurions pu être d'accord sur tout mais qu'en réalité nous n'étions d'accord sur presque rien.

Autant, en effet, nous partageons une grande ambition pour la qualité des services, autant nous ne partageons pas le diagnostic selon lequel les regroupements constitueraient le remède à toutes les carences en moyens. **Pour F.O.-DGFIP**, le réseau est malade d'un manque de moyens chronique, pas de son maillage territorial.

La DGFIP, administration dotée d'un éventail de missions rare dans la Fonction Publique, suscite bien des convoitises et des jalousies.

Certains pourraient avoir intérêt à l'affaiblir encore davantage en pensant ainsi récupérer des pans entiers de missions dans le cadre d'une externalisation qui serait la conséquence des regroupements et des concentrations devenus inefficaces.

C'est bien ce type d'avenir que nous refusons

La plupart des politiques et éditorialistes des médias n'ont plus que ce mot-là à la bouche : « c'est moderne », érigeant ainsi la régression sociale en modèle de modernité et rangeant le progrès social sur les étagères poussiéreuses de la bibliothèque de l'histoire.

A F.O.-DGFIP, nous avons choisi de résister et de tenter de préserver les acquis engrangés par nos aînés qui étaient, eux, d'authentiques réformistes, au sens où la réforme est le vecteur du progrès social.

C'est tout le sens de notre action syndicale depuis le mois de janvier : « *Je me révolte donc nous sommes* » dit Albert Camus dans « L'homme révolté ».

